

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2019

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	34
Membres excusés et représentés	9
Membres absents non représentés.....	6



LE MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Mme Nicole CERCLEY est désignée Secrétaire de séance

Etaient présents

M. Sylvain BERRIOS, Maire

Mme Nicole CERCLEY, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, Mme Carole DRAI, Mme Dominique SOULIS, M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Germain ROESCH, M. Cédric LAUNAY, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Héléne LERAITRE, M. Henri PETTENI, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Claude BAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Pierre-André FIEVET, M. Bernard VERNEAU, M. René GAILLARD, Mme Marie-Laure FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES.

Conseillers municipaux

Etaient absents ou représentés

Mme Valérie FIASTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Geneviève GAUTRAND qui a donné pouvoir à M. André KASPI, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Sylvain BERRIOS, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique SOULIS, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE qui a donné pouvoir à M. Pierre GUILLARD, Mme Valérie CHAZETTE qui a donné pouvoir à M. René GAILLARD, M. Nicolas CLODONG qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure de FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GERARD, M. Thierry COUSIN qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON

Etaient absents non représentés :

Mme Pascale LUCIANI BOYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET, M. Jean - Richard TESSIER, M. Roméo DE AMORIM.

Au cours de la séance :

Mme Pascale LUCIANI-BOYER entre au point 2, M. Jean-Philippe COMBE qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER quitte la séance au point 3, M. Roméo DE AMORIM entre au point 6, M. Jean-Philippe COMBE entre au point 12, Mme Yasmine CAMARA qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH quitte la séance au point 12, M. Julien KOCHER quitte la séance au point 26, M. Julien KOCHER entre au point 49.

Le point intitulé « Soutien de la ville de Saint-Maur des Fossés à la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris » est retiré de l'ordre du jour

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2019**

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 28 mars 2019

Majorité

36 Pour

7 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

1 Abstention (Mme Pascale LUCIANI-BOYER)

ADMINISTRATION GENERALE

3. **Conseil de discipline de recours des agents contractuels - Désignation d'un représentant de la Ville**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret.

Procède à l'élection, à main levée, d'un membre du Conseil municipal devant faire partie du collège des représentants des communes de plus de 20 000 habitants en vue du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la Région Ile de France.

Candidats :

- Madame Laurence COULON

Obtient :

- Madame Laurence COULON 44 voix

Est élu(e) représentant(e) des communes de plus de 20 000 habitants en vue du tirage au sort des membres du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la Région Ile de France

Madame Laurence COULON.

3.1 **Question orales**

Groupe Saint-Maur Ecologique et Solidaire »

Question n°1 : Les concertations publiques en cours et à venir

Question 2 : Expérimenter l'encadrement des loyers à Saint-Maur ?

4. **Corrections formelles apportées aux statuts du Fonds de dotation pour Saint-Maur**

Approuve les modifications proposées pour les articles 8, 10 et 11 des statuts du Fonds de dotation pour Saint-Maur,

Adopte les statuts ci-après annexés.

Unanimité

4.1. **Avenant n° 2 - Changement de domiciliation bancaire de la Société Ile de France Construction Durable**

Approuve les changements de domiciliation bancaire de la Société Ile de France Construction Durable.

Unanimité

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

5. **Création de postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences**

Approuve la mise en place du dispositif du parcours Emploi compétences à compter du 1er septembre 2019.

Décide de créer dix (10) emplois dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences en fonction du profil des agents recrutés et des besoins des services.

Précise que les contrats d'accompagnement dans l'emploi établis à cet effet seront établis dans les conditions susmentionnées.

Indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer les documents s'y rapportant.

Dit que les crédits correspondant à cette décision sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

6. **Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville**

Approuve la mise en place l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité pour une période expérimentale à compter du 1^{er} septembre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020 selon les modalités définies ci-dessus.

Décide une prise en charge des frais engagés pour se déplacer à vélo correspondant au montant de l'indemnité kilométrique vélo qui est fixé à 0,25 € par kilomètre parcouru, dans la limite de 200 € par an et par agent, plafonné à 100 € par an pour les trajets de rabattement.

Dit que les crédits correspondants à cette décision seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

7. **Actualisation des cadres d'emplois ouvrant droit au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Approuve d'instaurer le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux à compter du 1^{er} juin 2019.

Prend acte de l'état récapitulatif des cadres d'emplois ouvrant droit au RIFSEEP (Annexe 1).

Décide de prévoir la possibilité du maintien, aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dit que les montants plafonds évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Autorise Monsieur le Maire ou le Maire-Adjoint délégué aux Ressources Humaines à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Dit qu'il sera inscrit chaque année au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

Unanimité

8. **Autorisation de recours au service civique**

Approuve la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2019.

Autorise le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Autorise le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Autorise le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire mensuelle de 107,58€.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

9. **Actualisation des taux de promotion d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Fixe les taux de promotion des avancements de grade pour les cadres d'emplois présentés à l'annexe 1.

Prend acte de l'actualisation de l'ensemble des taux de promotion en vigueur dans le cadre de l'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux de la ville, tel que récapitulé dans l'annexe 2.

Unanimité

10. **Transfert de personnel entre la commune de Saint-Maur-des-Fossés et l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois pour la compétence "habitat/logement"**

Décide du transfert au 1^{er} juillet 2019, du personnel chargé de l'exercice de la compétence « habitat - logement » de la commune de Saint-Maur-des-Fossés à l'établissement public ParisEstMarne&Bois, à savoir :

- Un administrateur territorial hors classe.

Dit que l'agent transféré conserve ses conditions d'emploi et de statut, sa rémunération, ses droits acquis et, à titre dérogatoire du même nombre de jour de congés supplémentaires et autorisations spéciales d'absence ainsi que les mêmes avantages sociaux que ceux détenus au sein de sa collectivité d'origine si ces derniers s'avèrent plus favorables que ceux attribués par l'EPT.

Dit que l'agent pourra exercer son droit d'option en matière de régime indemnitaire ultérieurement à son transfert, lorsque l'EPT aura fixé par délibération les critères d'attribution des primes et indemnités selon l'organigramme finalisé de l'établissement et les fonctions et missions exercées par l'agent.

Dit que l'agent pourra choisir de conserver le temps de travail hebdomadaire dont il bénéficie au sein de sa collectivité d'origine ou opter pour celui mis en place au sein de l'EPT.

Dit que ce transfert sera concrétisé par arrêté du Maire après avis du Comité Technique.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté conjoint de transfert.

Unanimité

11. **Modification du tableau des effectifs du personnel territorial**

Pour la filière administrative :

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1^{ère} classe territorial – Filière administrative.

Décide la création de sept emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe territorial – Filière administrative.

Décide la suppression de sept emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe territorial – Filière administrative.

Décide la suppression de cinq emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif territorial – Filière administrative.

Pour la filière animation :

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe territorial – Filière animation.

Pour la filière culturelle :

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'attaché de conservation du patrimoine territorial – Filière culturelle.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe territorial – Filière culturelle.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine territorial – Filière culturelle.

Pour la filière médico-sociale :

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de puéricultrice hors classe territorial – Filière médico-sociale.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'infirmier en soins généraux de classe supérieure territorial – Filière médico-sociale.

Pour la filière sociale :

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'assistant socio-éducatif principal territorial – Filière sociale.

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe territorial – Filière sociale.

Décide la suppression de quatorze emplois permanents à temps complet d'éducateur principal de jeunes enfants territorial – Filière sociale.

Décide la création de treize emplois permanents à temps complet d'éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe territorial – Filière sociale.

Décide la suppression de sept emplois permanents à temps complet d'éducateur de jeunes enfants territorial – Filière sociale.

Décide la création de huit emplois permanents à temps complet d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe territorial – Filière sociale.

Pour la filière sportive :

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe territorial – Filière sportive.

Pour la filière technique :

Décide la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien principal de 2^{ème} classe territorial – Filière technique.

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps complet de technicien territorial – Filière technique.

Décide la suppression de trois emplois permanents à temps complet d'agent de maîtrise principal territorial – Filière technique.

Décide la suppression de dix emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe territorial – Filière technique.

Décide la suppression de seize emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe territorial – Filière technique.

Décide la création de treize emplois permanents à temps complet d'adjoint technique territorial – Filière technique.

Dit que les crédits correspondants à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Approuve l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2019 (annexe 1).

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

12. Eclairage public : plan pluriannuel d'investissement et dépenses d'énergie- Adaptation du Schéma directeur d'aménagement lumière.

Approuve le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, dont les objectifs et axes sont détaillés dans la présente délibération et le document synthèse du SDAL (charte lumière).

Indique que les dépenses nécessaires pour les premières réalisations d'aménagements en lien avec ce Schéma sont inscrites au budget de la Ville pour l'année 2019 et suivantes ;

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place une procédure de dialogue compétitive relative au Contrat de Performance Energétique, à verser une indemnité à chacun des candidats non retenus, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

13. Approbation de la convention modifiée à conclure avec les Voies Navigables de France, dans le cadre du développement d'une activité de loisirs doux sur berge et sur la Marne, au droit de la rampe de mise à l'eau sur le quai du Mesnil à l'amont de l'avenue Sainte-Catherine

Approuve la convention d'occupation précaire et révocable du domaine public fluvial relative au développement d'une activité de loisir doux au droit de la rampe de mise à l'eau sur le quai du Mesnil à l'amont de l'avenue Sainte-Catherine, ci-après annexée.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Majorité

40 Pour

5 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Denis LAURENT)

14. **Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions pour l'accompagnement financier de la Ville des aménagements cyclables 2019/2021**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter tout organisme compétent pour l'obtention de subvention permettant d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre des aménagements cyclables et à signer tout document s'y rapportant ;

S'engage à modifier son schéma cyclable 2016 selon les nouveaux attendus de la Région Ile-de-France et du Département ;

S'engage à tenir la Région Ile-de-France et le Département informés de l'avancement des réalisations des aménagements subventionnés ;

S'engage à supporter au moins 20% de financement des projets soumis à subvention ;

S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification des subventions de la Région Ile-de-France et du Département, préalablement votées par leur commission permanente.

Unanimité

14.1. **Dénomination du Square situé à l'angle des avenues de Marinville et de Bourgogne ' Square de Pforzheim '**

Décide de dénommer, à compter du 9 juin 2019, le square situé au situé à l'angle de l'avenue de Marinville et de l'avenue de Bourgogne, « Square de Pforzheim ».

Unanimité

DOMAINES

15. **Cession de la propriété communale située 12 avenue du Réservoir à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide la cession de gré à gré de la parcelle sise 12 avenue du réservoir parcelle cadastrée AG 104 pour une superficie de 1 784 m² environ, à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, au prix de 1 780 000 euros, compatible avec l'avis émis le 13 mai 2019, par la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Dit que la recette correspondante est inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2019.

Unanimité

16. **Information sur le projet de mise à disposition de courts de tennis dans le stade Paul Meyer sis 39, rue de Paris à Sucy-en-Brie**

Donne acte de la présentation du projet de mise à disposition de courts de tennis dans le stade Paul Meyer sis 39, rue de Paris à Sucy-en-Brie et des mesures de publicité y afférant.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

17. **Participation financière de la Ville aux activités organisées par les écoles élémentaires de la ville pour les élèves de CM2 pour l'année 2019**

Décide de verser, en plus de la participation aux transports, une subvention aux coopératives des écoles via l'OCCE dans le cadre des différents projets établis par les écoles pour remplacer les classes de découverte suspendues pour cette année scolaire.

Décide que cette subvention sera répartie selon le tableau suivant :

Ecoles	Destination	Nbre d'enfants	Coût cars	Coût prestations	Coût total du projet	Financement Ville
						Sub. OCCE
Michelet	Musée de l'air et de l'espace Le Bourget Abandon Musée de la grande guerre Meaux courriel du 9/04	80	901,37 €	800,00 €	1 701,37 €	86,00 €
Champignol	Une journée au cirque	76	947,02 €	1 331,00 €	2 278,02 €	375,00 €
Parc Est	Auvers-sur-Oise/impressioniste	56		2 464,00 €	2 464,00 €	1429,00 €

Décide que ces subventions seront imputées sur le budget 2019.

Unanimité

18. **Présentation du rapport sur l'amélioration qualitative de l'offre de restauration scolaire**

Donne acte de la présentation du rapport sur l'amélioration qualitative de l'offre de restauration scolaire

Unanimité

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

19. **Color loop 2019 de Saint-Maur-des-Fossés : approbation du règlement, de la convention-type et des tarifs de parrainage pour l'année 2019.**

Approuve le règlement régissant la participation à la course « color loop » ci-après annexé.

Approuve le modèle de convention de parrainage, incluant les tarifs, ci-après annexé et autorise le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer les dits contrats.

Dit que ces documents et tarifs entreront en vigueur le 31 mai 2019.

Autorise le Maire à solliciter toute subvention pouvant financer cette action.

Unanimité

20. **Adaptation des tarifs des piscines pour les détenteurs du "Pass Saint-Maur Senior"**

Modifie les annexes 1 et 2 de la délibération du 28 septembre 2017 selon les modalités ci-après annexées.

Dit que cette modification prendra effet dès la certification exécutoire de la présente délibération.

Unanimité

ANIMATIONS

21. **Patinoire en glace naturelle de Saint-Maur-des-Fossés : approbation de la convention-type et des tarifs de parrainage pour l'année 2019**

Approuve les tarifs de parrainage tels qu'indiqués ci-dessous :

Sur patinoire et / ou Rotondo

Offre limitée à 2 panneaux par parraineur :

1 panneau 160 x 60 :	1 000 €
1 panneau 80 x 30 :	500 €
2 panneaux 160 x 60 :	1 600 €
2 panneaux 80 x 30 :	800 €
1 panneau 160 x 60 + 1 panneau 80 x 30 :	1 200 €

Sur zone technique

Offre limitée à 1 panneau par parraineur :

1 panneau 160 x 60 :	1 250 €
1 panneau 80 x 30 :	625 €

Approuve la convention-type de parrainage ci-après annexée.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence un élu délégué, à signer ladite convention et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville.

Majorité

38 Pour

7 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

AFFAIRES SOCIALES

22. **Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la ville (exercice 2019).**

Approuve le retrait de la délibération n° 29 du 28 mars 2019.

Attribue, au titre de l'année 2019, une subvention de 1.197.300 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Dit que la dépense sera imputée à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2019.

Unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23. Création d'une page de publi-reportage dans le magazine municipal Saint-Maur Infos

Approuve le retrait de la délibération n° 30 du 28 mars 2019.

Approuve la création d'une page de publi-reportage au sein du magazine municipal Saint-Maur Infos.

Unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

24. Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et l'EPIC Théâtre et cinémas de Saint-Maur portant sur la brochure de la saison culturelle 2019-2020

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'EPIC "Théâtre et cinémas de Saint-Maur" portant sur la brochure de la saison culturelle 2019-2020.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2019.

Unanimité

25. Élaboration d'une charte de la lecture à Saint-Maur

Prend acte de l'élaboration d'une Charte de la lecture à Saint-Maur.

Dont acte

26. Sollicitation d'une aide aux projets auprès du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour le Conservatoire à Rayonnement Régional en 2019

Autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention de 12 000 € auprès du Conseil départemental

Unanimité

27. Demande de subvention auprès de la DRAC Ile-de-France pour le Conservatoire à Rayonnement Régional au titre de l'année 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour les projets du Conservatoire à Rayonnement Régional au titre de l'exercice 2019.

Unanimité

28. **Approbation de la convention avec l'association "Société des Artistes du Val-de-Marne"**

Adopte le projet de convention avec l'association Société des Artistes du Val-de-Marne dans le cadre de l'organisation de son salon 2019 qui se tiendra du 5 au 25 novembre 2019 dans les salles d'exposition de la Villa Médicis.

Approuve le paiement d'une redevance d'un montant de 1 000 € pour la mise à disposition des salles d'exposition de la Villa Médicis à l'association Société des Artistes du Val-de-Marne.

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la culture, à signer ladite convention.

Unanimité

29. **Convention de partenariat avec la RATP pour la promotion de Saint-Maur en poche par le biais d'un affichage dans les lignes de bus du Val-de-Marne**

Approuve la convention de partenariat entre la RATP et la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

1 Ne prend pas part au vote (Mme. Pascale LUCIANI-BOYER)

30. **Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles -concours particulier pour les bibliothèques municipales et départementales - opération d'informatisation et/ou de multimédia**

Autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention pour une opération d'informatisation de la Médiathèque

Inscrire la dépense de cette opération au budget 2019

Unanimité

31. **Acquisition d'un nouvel orgue pour l'église Saint-François de Sales - Attribution d'une subvention**

Approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la paroisse Saint-François de Sales (ADC St François St-Maur) pour participer à son projet d'acquisition d'un nouvel orgue.

Unanimité

32. **Demandes de subventions pour la restauration de l'Eglise Saint-Nicolas**

Approuve le retrait de la délibération n° 31 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut le Maire-adjoint délégué à la Culture, à l'histoire de la ville et à la mémoire combattante, à solliciter les subventions auprès des organismes compétents et à signer tout acte y afférent.

Unanimité

33. **Autorisation donnée au Maire de déposer les documents d'urbanisme afférents aux travaux de restauration de l'Eglise Saint Nicolas**

Approuve le projet de restauration de l'Eglise Saint Nicolas

Autorise le Maire ou son représentant à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes

Unanimité

MARCHES PUBLICS

34. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de restauration de l'Eglise Saint-Nicolas**

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative aux travaux de restauration de l'Eglise Saint-Nicolas, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives aux demandes de subvention afférentes.

Unanimité

35. **Appel d'offres relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires**

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de véhicules utilitaires légers ayant un PTAC inférieur à 3.5 Tonnes, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

36. **Appel d'offres ouvert relatif aux Transports par autocars Lots 1 à 5**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Transports par autocars Lots 1 à 5, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

37. **Appel d'offres ouvert relatif aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 6**

Approuve le retrait de la délibération n° 35 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 6, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

38. **Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail - Costumes et tailleurs**

Approuve le projet d'Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de vêtements de travail – Costumes et tailleurs ayant pour objet de porter le montant maximum annuel du marché à 11 000 € hors taxes.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

39. **Acte modificatif n°3 relatif au marché de Travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers sur le domaine public et privé de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

Approuve le projet d'acte modificatif °3 au marché de Travaux d'entretien, d'amélioration et de maintenance des voiries et réseaux divers sur le domaine public et privé de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ayant pour objet l'augmentation du montant maximum du marché de 375 000,00 € H.T. par période.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

40 Pour

4 Contre (M. Nicolas CLODONG, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, Mme Sylvie LAGARDE, Mme Marie-Pierre GERARD)

MARCHES PUBLICS

40. **Acte modificatif n°6 au marché relatif aux travaux d'Aménagement des quais de la Promenade de La Pie (entre le boulevard des Corneilles et le pont de Créteil)**

Approuve le projet d'acte modificatif n°6 au marché d'Aménagement des quais de la Promenade de La Pie (entre le boulevard des Corneilles et le pont de Créteil) avec le groupement composé des sociétés **COLAS IDFN** et **RAZEL-BEC**.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

41. **Constitution d'un groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour la passation de deux marchés publics**

Approuve le retrait de la délibération n° 32 du 28 mars 2019.

Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de deux marchés publics l'un de travaux de réhabilitation du patrimoine bâti de la ville, l'autre de Missions de conseil et d'assistance technique au Maître d'ouvrage mentionnés dans la convention de groupement,

Approuve la convention constitutive du groupement de deux marchés publics l'un de travaux de réhabilitation du patrimoine bâti de la ville, l'autre de Missions de conseil et d'assistance technique au Maître d'ouvrage désignant la commune de Saint-Maur-des-Fossés coordonnateur du groupement qui prévoit notamment :

La commune est désignée coordonnateur du groupement et aura la charge de mener la procédure de passation des marchés. A ce titre, elle procédera au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence et à l'élaboration du dossier de consultation. Elle assurera l'ensemble des opérations de sélection des candidats et établira le procès-verbal d'attribution des marchés,

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes sera celle du coordonnateur,

L'exécution du marché relève de la responsabilité de chaque membre du groupement.

Unanimité

42. **Appel d'offres ouvert relatif aux Travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des maternelles Mûriers et Champignol**

Approuve le retrait de la délibération n° 33 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux travaux d'aménagement et de mise en accessibilité des cours des écoles élémentaires Marinville et Champignol ainsi que des cours des maternelles Mûriers et Champignol, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

43. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets Lots 1 et 2**

Approuve le retrait de la délibération n° 34 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation relative aux travaux mise en accessibilité, d'embellissement et de mise en sécurité des écoles maternelles et élémentaires Champignol et Chalets, à signer tous les documents nécessaires à la passation, ainsi que le marché.

Unanimité

44. **Appel d'offres ouvert relatif à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie et fourniture de pièces détachées**

Approuve le retrait de la délibération n° 36 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance des groupes de pompage et de fontainerie et fourniture de pièces détachées, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

45. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de conseil et d'assistance technique au Maître d'ouvrage**

Approuve le retrait de la délibération n° 37 du 28 mars 2019

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de Prestations de conseil et d'assistance technique au maître d'ouvrage, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

46. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réalisation d'un plancher bois de la scène du Théâtre Rond Point Liberté et de remplacement des sièges de la salle de spectacle**

Approuve le retrait de la délibération n° 38 du 28 mars 2019

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative aux **travaux de réalisation d'un plancher bois de la scène du Théâtre Rond-Point Liberté et remplacement des sièges de la salle de spectacle**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches relatives aux demandes de subvention afférentes.

Unanimité

47. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien tous corps d'état du patrimoine bâti de la ville**

Approuve le retrait de la délibération n° 39 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord-cadre à bons de commande de travaux d'entretien tous corps d'état du patrimoine bâti, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

48. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, la pose et la maintenance d'ouvrages en bois**

Approuve le retrait de la délibération n° 40 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la Fourniture, la pose et la maintenance d'ouvrages en bois, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

49. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de petit mobilier urbain**

Approuve le retrait de la délibération n° 41 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de fourniture de petit mobilier urbain, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution

Retiré de l'Ordre du Jour

50. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de maintenance des ascenseurs et des monte-charge dans les bâtiments communaux**

Approuve le retrait de la délibération n° 42 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux prestations d'entretien des monte-charges et ascenseurs des bâtiments communaux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

51. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de maintenance des portes automatiques dans les bâtiments communaux**

Approuve le retrait de la délibération n° 43 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la maintenance des portes automatiques des bâtiments communaux, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

52. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires pour véhicules municipaux - lots 1 à 4**

Approuve le retrait de la délibération n° 44 du 28 mars 2019.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation relative à l'accord cadre à bons de commande de fourniture de pièces et d'accessoires pour véhicules de marque – lots 1 à 4, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

53. **Acte modificatif n°1 relatif au marché de travaux de signalisation aux sols**

Approuve le retrait de la délibération n° 45 du 28 mars 2019.

Approuve le projet d'acte modificatif n°1 relatif au marché de travaux de signalisation aux sols.

Autorise Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Unanimité

COMMUNICATIONS

54. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

55. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Donne acte de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 21 H 20.

